

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 4 décembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Maurice Grimard, maire
Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Sylvain Paris, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 Paiement des factures de fin décembre et début janvier
 - 5.4 Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 5.5 Travaux de réfection de l'aqueduc - rue Principale Est
 - 5.5.1 Recommandation de paiement, décompte progressif #2
 - 5.6 Rapport 2018 - Carrières et sablières
 - 5.7 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particulier d'amélioration - Reddition de comptes
 - 5.8 TECQ - Dépôt d'une programmation de travaux révisés
6. Entente avec les organismes pour l'utilisation des locaux municipaux pour l'année 2019
7. Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2019
8. Horaire des fêtes 2018
9. Sécurité civile
 - 9.1 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 1
 - 9.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2
10. Rapport du comité consultatif du système commun d'assainissement des eaux usées : Deschailons-sur-St-Laurent et Parisville
11. Élaboration d'un concept d'aménagement pour un nouveau développement - Octroi du contrat
12. Épandage d'abat poussière 2019 - Regroupement
13. Inspection en bâtiment - Ajout de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford à l'entente
14. Étude préliminaire des travaux de mise à niveau du bâtiment du puits - Octroi du contrat
15. Règlements
 - 15.1 Règlement #360-2018 concernant la taxation 2019
 - 15.2 Règlement #361-2018 concernant le traitement des élus municipaux

- 15.3 Avis de motion : Règlement #362-2019 sur la tarification des services municipaux
- 15.4 Avis de motion : Règlement #363-2019 concernant la gestion contractuelle
- 16. La clef de la Galerie - Prêt de la cuisine située dans la salle municipale
- 17. Rapport des élus
- 18. Correspondances
- 19. Varia
 - 19.1 CPTAQ - Demande d'autorisation de la part du MTMDET pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autre que l'agriculture de parties de lots en zone agricole pour la réfection du ponceau P-3664-0 situé sur la rue Principale Est
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

201-12-18 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

202-12-18 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

203-12-18 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 6 novembre 2018 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 3 296.92\$, incluant les revenus de perception.

204-12-18 5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Novembre 2018

- Fournisseurs : 54 602.42\$

- Salaires : 13 453.89\$

ADOPTÉE

205-12-18

5.3. PAIEMENT DES FACTURES DE FIN DÉCEMBRE ET DÉBUT JANVIER

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal sera fermé pendant le temps de Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que les factures dues pour la fin du mois de décembre ainsi que celles dues dans la première semaine de janvier soient payées;
- Que les personnes nommées soient autorisés à signer les chèques et effets pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

206-12-18

5.4. LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE l'article 1022 du *Code municipal du Québec* mentionne qu'un état détaillé des personnes endettées envers la municipalité doit être déposé au conseil pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que le conseil municipal accepte la liste des immeubles à être vendus pour non paiement des taxes municipales pour l'année 2018 telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Qu'une lettre recommandée soit envoyée à chacun des propriétaires figurant sur la liste afin de les informer de la situation et de les aviser de la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes et la possibilité de prendre une entente avec la Municipalité avant le 9 janvier 2019;
- Que le conseil municipal mandate la MRC de Bécancour à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles et qu'il autorise la directrice générale à transmettre à la MRC de Bécancour la liste des immeubles qui demeureront impayés depuis plus de 2 ans et pour un montant total de plus de 1000\$ à l'expiration du délai fixé (10 janvier 2019);
- Que le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité de Parisville lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de Bécancour le 11 avril 2019.

ADOPTÉE

5.5. TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC - RUE PRINCIPALE EST

207-12-18

5.5.1. RECOMMANDATION DE PAIEMENT, DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation LJJ inc. a déposé son décompte progressif #2 pour les travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc, pour un montant de 36 570.01\$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte représente le total des travaux réalisés au 17 septembre 2018, date à laquelle la réception provisoire des travaux a été prononcée, auquel nous avons ajouté la libération de la retenue contractuelle de 10%, l'ajustement du prix du bitume pour les travaux de pavage du mois

d'août 2018 et soustrait une retenue spéciale de 4 000\$ en lien avec le puisard à déplacer en 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, décompte progressif #2 produit par SNC Lavalin ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser qu'un chèque au montant de 36 570,01 \$ soit émis à Excavation LJL inc. pour couvrir les travaux réalisés jusqu'à présent lorsque l'entièreté des documents requis seront reçus.

ADOPTÉE

208-12-18

5.6. RAPPORT 2018 - CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE le solde de départ du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en date du 1er janvier 2018 était de (7 357.09 \$);

CONSIDÉRANT les sommes reçues via les déclarations annuelles de l'exploitant de la sablière établit à Parisville;

CONSIDÉRANT QUE les revenus pour la période de juillet à décembre à recevoir seront affectées aux dépenses de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QU'une somme a été reçue via le PAVL pour l'aide à l'entretien du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le surplus des dépenses admissibles non couvertes par la subvention du PAVL peut être déduit du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT les revenus et dépenses suivants;

Détail	Débit	Crédit
Redevances Sablières		
Déclaration 1/2 - (26/07/2018)	9 509,97 \$	
Déclaration 2/2 - (31/12/2018)	à recevoir	
Subventions reçues - projet particulier		
PAVL - PPA ¹	10 000,00 \$	
Réfection et entretien		
Niveleuse (15/05/18)		692,92 \$
Niveleuse (14/07/18)		635,17 \$
Niveleuse (15/10/18)		419,95 \$
Abat poussière (25/07/18)		2 742,80 \$
Glissières de sécurité (24/10/18)		4 201,60 \$
Main d'œuvre pose de glissière		900,00 \$
Signalisation (02/02/18)		118,11 \$
Signalisation (18/10/18)		244,20 \$
Rechargement (31/12/18)		4 000,00 \$
	19 509,97 \$	13 954,75 \$
	Solde:	5 555,22 \$
	Solde début d'année 2018:	(7 357,09) \$
	Solde Final:	(1 801,87) \$

¹ Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration: Le revenu de la subvention au PAVL -PPA est inclus dans le rapport annuel du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans l'unique but de concilier la différence non subventionnée des travaux admissibles pouvant être soustraits du Fonds en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales du Québec

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'attester que les travaux affectés aux fonds sont exacts et qu'ils ont été réalisés et affectés conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

209-12-18

5.7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION - REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver les dépenses, d'un montant de 11 212\$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

210-12-18

5.8. TECQ - DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

211-12-18

6. ENTENTE AVEC LES ORGANISMES POUR L'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend entente chaque année avec les organismes de Parisville pour l'utilisation des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes précisent les conditions de location des salles et locaux divers ainsi que les conditions concernant les assurances, entretien, responsabilités, compensations et frais relatifs à ces usages;

CONSIDÉRANT QUE chacun des organismes a sa propre entente avec la municipalité et que le conseil souhaite les reconduire pour l'année 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser la directrice générale a rencontré les représentants des différents organismes afin de prendre entente avec eux pour l'utilisation de locaux municipaux pour l'année 2019.

ADOPTÉE

212-12-18

7. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2019 qui se tiendront les mardis à la salle municipale et débuteront dès 19h30 aux dates suivantes :

15 janvier	2 juillet
5 février	6 août
12 mars	3 septembre
2 avril	8 octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	10 décembre

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

213-12-18 8. HORAIRE DES FÊTES 2018

AVIS À LA POPULATION

Pour la période des Fêtes 2018, suivant le calendrier scolaire, le bureau municipal sera fermé du 21 décembre au 7 janvier inclusivement. De retour le 8 janvier 2019 avec l'horaire habituel.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver l'horaire des Fêtes 2018.

ADOPTÉE

9. SÉCURITÉ CIVILE

214-12-18 9.1. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;
- Que la municipalité autorise Carine Neault, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

215-12-18

9.2. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;
- Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Sylvère, Sainte-Marie-de-Blandford, Lemieux, Manseau, Sainte-Françoise, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Fortierville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets et Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;
- Que la municipalité autorise Carine Neault, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

216-12-18

10. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU SYSTÈME COMMUN D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT ET PARISVILLE

CONSIDÉRANT QU'une rencontre du comité consultatif du système en commun d'assainissement des eaux usées a eu lieu le 17 octobre 2018 à Deschaillons-sur-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la somme des calculs basés sur les charges hydrauliques et organiques de la municipalité est passée de 35,44% en 2016 à 32,80% en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la quote-part de Parisville s'élève à 19 946,69\$ pour 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De faire le paiement de la quote-part au montant de 19 946,69\$ à la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

217-12-18

11. ÉLABORATION D'UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT POUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration d'un concept d'aménagement pour un nouveau développement commercial et résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission couvrant la totalité des éléments demandés;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat d'un concept d'aménagement pour un nouveau développement au Grand Conseil de la nation Waban-Aki pour un montant de 55 151,00\$ plus taxes;

D'utiliser le solde disponible au Fonds de développement des territoires (FDT) au montant de 53 009,52\$ pour ce projet;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Parisville, tout document en lien avec l'octroi de ce mandat.

ADOPTÉE

218-12-18

12. ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE 2019 - REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville procède à l'épandage d'abat poussière sur les routes municipales nécessitant cette intervention;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-St-Laurent, Fortierville, Sainte-Cécile-de-Lévrard et Manseau souhaitent faire un achat groupé;

CONSIDÉRANT la soumission de Somavrac C.C. inc. à 0,30\$/litre incluant le produit, le transport de même que l'épandage pour une livraison de 12 000 litres pour la Municipalité de Parisville;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De faire un achat groupé au tarif de 0,30\$/litre plus taxes auprès de la compagnie Somavrac C.C. inc.

ADOPTÉE

219-12-18

13. INSPECTION EN BÂTIMENT - AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD À L'ENTENTE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Municipalité régionale de comté (MRC) et les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Manseau, Parisville, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets et Saint-Sylvère relative à l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement, et ce, en juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a affirmé vouloir adhérer au service d'inspection régional, et ce, à compter du 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de ladite entente prévoit les modalités pour l'adhésion d'une nouvelle municipalité à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE ce même article précise que la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford doit obtenir le consentement, par résolution, de la majorité des parties signataires à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford s'engage à payer la quote-part annuelle relative au service d'inspection régional à compter du 1er janvier 2019, à acquitter les frais d'adhésion tels que décrits à l'annexe A de l'entente et à transférer, le plus rapidement possible, les dossiers des citoyens à la MRC afin d'assurer une prise en charge adéquate;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter l'adhésion de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford au service d'inspection régional à compter du 1er janvier 2019 à la condition que la charge de travail supplémentaire puisse être absorbée par le service d'inspection régional sans entraîner une hausse importante de la quote-part annuelle (à part l'inflation annuelle due à la bonne gestion du service).

ADOPTÉE

220-12-18

14. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU BATIMENT DU PUIITS - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QU'une mise à niveau du bâtiment du puits ainsi que des équipements de captation d'eau brute s'avère nécessaire afin de rendre nos installations conformes aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite également remettre en fonction le puits P-1 afin de pouvoir l'utiliser comme puits de dépannage lorsque nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une étude préliminaire est essentielle afin de bien déterminer les travaux qui doivent être faits ainsi que les coûts à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a fait une demande de prix pour une étude préliminaire auprès de deux firmes d'ingénierie;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat de gré à gré à la firme Tetra Tech QI inc. à un taux horaire et d'y attribuer une enveloppe budgétaire maximale de 15 000\$;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Parisville, tout document en lien avec l'octroi de ce mandat.

ADOPTÉE

15. RÈGLEMENTS

221-12-18

15.1. RÈGLEMENT #360-2018 CONCERNANT LA TAXATION 2019

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications ainsi que les modalités applicables à ces taxes doivent être fixés par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 novembre 2018 par Jean-François Bienvenue;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 360-2018 relatif à la taxation 2019 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

222-12-18

15.2. RÈGLEMENT #361-2018 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 20 novembre 2018 conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 361-2018 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

223-12-18

15.3. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #362-2019 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Je, monsieur René Guimond conseiller numéro 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 362-2019 concernant la tarification pour les services municipaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

224-12-18

15.4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #363-2019 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Je, madame Marie-Blanche L'Hérault conseillère numéro 4, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 363-2019 concernant la gestion contractuelle. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

225-12-18

16. LA CLEF DE LA GALERIE - PRÊT DE LA CUISINE SITUÉE DANS LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Clef de la Galerie est présentement à l'élaboration d'un projet de littératie familiale Cuisi-mots en collaboration avec la Fondation pour l'alphabétisation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à des ateliers culinaires parents-enfants qui visent à sensibiliser l'enfant et le parent à l'importance de savoir lire pour bien manger;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Clef de la Galerie souhaite offrir trois ateliers à trois dates différentes dans la municipalité de Parisville;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'offrir gratuitement la location de la cuisine située dans la salle municipale à l'organisme La Clef de la Galerie pour la tenue de trois ateliers culinaires Cuisi-mots à trois dates qui seront déterminées ultérieurement.

ADOPTÉE

17. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

18. CORRESPONDANCES

- PMA Assurances inc. - Renouvellement des assurances générales de la Municipalité
- CPTAQ - Dossier 414517 : Accusé de réception
- CPTAQ - Dossier 419577 : Décision
- Ville de Mirabel - Appel à soutenir le Cercle de fermières du Québec
- Repsol - Avis relatif aux licences d'exploration d'hydrocarbures en vigueur sur le territoire de la municipalité de Parisville
- FQM - Renouvellement de l'adhésion de votre municipalité
- AKIFER - Offre de services professionnels pour l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable et aide financière à sa réalisation
- Emploi Québec - Inscription à un programme de qualification professionnelle obligatoire
- Cour supérieure - Dossier 200-17-028124-188 : Avis de jugement
- Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. - Données provenant de la confection du rôle triennal 2019-2020-2021

19. VARIA

226-12-18

19.1. CPTAQ - DEMANDE D'AUTORISATION DE LA PART DU MTMDET POUR L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRE QUE L'AGRICULTURE DE PARTIES DE LOTS EN ZONE AGRICOLE POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU P-3664-0 SITUÉ SUR LA RUE PRINCIPALE EST

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) désire déposer une demande d'autorisation à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture de parties de lots en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE les lots 256, 258, 430 et 431 sont situés dans la municipalité de Parisville en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces lots se trouvent en bordure du ponceau P-3664-0 sur la rue Principale Est et que des travaux de réfection dudit ponceau nécessitent des acquisitions et des servitudes temporaires de travail en zone agricole de la part du MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de la paroisse de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne brime en rien l'utilisation agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer la demande d'autorisation du MTMDET auprès de la CPTAQ pour aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture des parties de lots 256-258-430 et 431 situés en zone agricole pour permettre la réfection du ponceau P-3664-0.

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

227-12-18

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h14 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 15 janvier 2019.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale
et secrétaire-trésorière**